

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 8 octobre 2026 portant nomination d'une représentante des agences régionales de santé au sein du comité national des coopérations interprofessionnelles

NOR : SFHH2630383A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie, et des personnes handicapées,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4011-3 et D. 4011-2 ;

Vu le décret n° 2020-148 du 21 février 2020 modifié relatif au fonctionnement du comité national des coopérations interprofessionnelles et des protocoles nationaux prévus à l'article L. 4011-3 et à leur application au service de santé des armées,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Sabine TERRIER, conseillère des professions de santé à l'Agence régionale de santé Île-de-France est nommée représentante des agences régionales de santé au sein du comité national des coopérations interprofessionnelles, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 8 octobre 2026.

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du Bureau exercice et déontologie des professions de santé,
Eva-Meije MOUNIER